

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation aux différents statuts matrimoniaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.